

- VILLE D'AVIGNON -

Conseil Municipal du : 20 décembre 2017

Compte rendu analytique de la séance, en application des dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE :

Mme le Maire, Présidente,

M. GONTARD, Mme MAZARI-ALLEL, M. CASTELLI, M. FOURNIER, Mme LAGRANGE, Mme REZOUALI, M. PEYRE, Mme ABEL-RODET, M. GIORGIS, Mme PORTEFAIX, M. MONTAIGNAC, Mme GAGNIARD, M. BORBA DA COSTA, Mme GAILLARDET, M. HOKMAYAN, M. BELHADJ, Mme CLAVEL, Mme LEFEVRE, Adjoints au Maire.

M. MATHIEU, Mme LICHIERE, M. ROCCI, M. FERREIRA, Mme ROZENBLIT, Mme BOUHASSANE, M. MARTINEZ-TOCABENS, Mme HADDAOUI, Mme CIPRIANI, Mme BELAÏDI, M. CERVANTES, M. GROS, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme GOILLIOT-XICLUNA, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, M. VAUTE, Mme RIGAULT, Mme LOUARD, Mme DUPRAT, M. PALY, Mme SEDDIK, Mme GAFFIERO, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BLUY par Mme HELLE
M. HERMELIN par M. BORBA DA COSTA
M. AUDOYER-GONZALEZ par Mme LAGRANGE
M. EL KHATMI par Mme CROYET

xxx

Mmes LABROT, CROYET, M. DELAHAYE, Mme BEUCHE MOREL et M. YEMMOUNI entrent en séance au cours de la présentation du rapport N°1.

Mme BEUCHE MOREL quitte l'assemblée durant la présentation du rapport N°12.

xxx

La séance est ouverte à 18 Heures par Mme le Maire, Présidente.

xxx

Mme MAZARI-ALLEL est désignée comme Secrétaire de Séance.

xxx

Le compte rendu analytique de la précédente séance du **29 novembre 2017** est **ADOPTÉ**. Ont voté contre : Mme BELAÏDI, M. CERVANTES, M. GROS, Mme LOUARD. S'est abstenue : Mme RIGAULT.

X X X

1 - URBANISME : Définition de périmètres d'études et de sursis à statuer - Délibération cadre. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les principes de la délibération cadre dans la définition de périmètres d'études et de sursis à statuer,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tout document à intervenir.

- **ADOPTÉ** - Ont voté contre : Mme GOILLIOT-XICLUNA, M. VAUTE, Mme DUPRAT, M. PALY. Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, Mme LOUARD, Mme SEDDIK.

2 - URBANISME : Définition d'un périmètre d'étude et de sursis à statuer dans le secteur dénommé "Entrée de Ville / liaison Barbière / Saint Chamand". Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la mise à l'étude d'un projet urbain sur le site dénommé « Entrée de ville / liaison Barbière / Saint Chamand » tel que délimité sur le plan ci-annexé,

- **APPROUVE** la définition d'un périmètre de sursis à statuer au titre de l'article L 424-1 du Code de l'Urbanisme identique au périmètre d'étude figurant sur le plan ci-annexé afin de pouvoir opposer un sursis à statuer à toute demande d'autorisation de travaux susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation du projet urbain sur ce site,

- **APPROUVE** la mise en place des mesures de publicité prévues à l'article R 424-24 du Code de l'Urbanisme,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tout document à intervenir

- **ADOPTÉ** - Ont voté contre : Mme GOILLIOT-XICLUNA, M. VAUTE, Mme DUPRAT, M. PALY. Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, Mme LOUARD, Mme SEDDIK.

3 - URBANISME : Définition d'un périmètre d'étude et de sursis à statuer dans le secteur dénommé "Ilot Souvet". Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la mise à l'étude d'un projet urbain sur le site dénommé « Ilot Souvet » tel que délimité sur le plan ci-annexé,

- **APPROUVE** la définition d'un périmètre de sursis à statuer au titre de l'article L 424-1 du Code de l'Urbanisme identique au périmètre d'étude figurant sur le plan ci-annexé afin de pouvoir opposer un sursis à statuer à toute demande d'autorisation de travaux

susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation du projet urbain sur ce site,

- **APPROUVE** la mise en place des mesures de publicité prévues à l'article R 424-24 du Code de l'Urbanisme,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tout document à intervenir.

- **ADOpte** - Ont voté contre : Mme GOILLIOT-XICLUNA, M. VAUTE, Mme DUPRAT, M. PALY. Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGault, Mme LOUARD, Mme SEDDIK.

4 - URBANISME : Définition d'un périmètre d'étude et de sursis à statuer dans le secteur dénommé "Saint Chamand Est / Amandier". Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la mise à l'étude d'un projet urbain sur le site dénommé «Saint Chamand Est / Amandier» tel que délimité sur le plan ci-annexé,

- **APPROUVE** la définition d'un périmètre de sursis à statuer au titre de l'article L 424-1 du Code de l'Urbanisme identique au périmètre d'étude figurant sur le plan ci-annexé afin de pouvoir opposer un sursis à statuer à toute demande d'autorisation de travaux susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation du projet urbain sur ce site,

- **APPROUVE** la mise en place des mesures de publicité prévues à l'article R 424-24 du Code de l'Urbanisme,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tout document à intervenir.

- **ADOpte** - Ont voté contre : Mme GOILLIOT-XICLUNA, M. VAUTE, Mme DUPRAT, M. PALY. Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGault, Mme LOUARD, Mme SEDDIK.

5 - URBANISME : Définition d'un périmètre d'étude et de sursis à statuer dans le secteur dénommé "Jonquilles / Fontcouverte". Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la mise à l'étude d'un projet urbain sur le site dénommé «Jonquilles / Fontcouverte» tel que délimité sur le plan ci-annexé,

- **APPROUVE** la définition d'un périmètre de sursis à statuer au titre de l'article L 424-1 du Code de l'Urbanisme identique au périmètre d'étude figurant sur le plan ci-annexé afin de pouvoir opposer un sursis à statuer à toute demande d'autorisation de travaux susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation du projet urbain sur ce site,

- **APPROUVE** la mise en place des mesures de publicité prévues à l'article R 424-24 du Code de l'Urbanisme,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer tout document à intervenir.

- **ADOPTÉ** - Ont voté contre : Mme GOILLIOT-XICLUNA, M. VAUTE, Mme DUPRAT, M. PALY. Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, Mme LOUARD, Mme SEDDIK.

6 - URBANISME : Définition d'un périmètre d'étude et de sursis à statuer dans le secteur dénommé "ex DIA / avenue de Tarascon". Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la mise à l'étude d'un projet urbain sur le site dénommé «ex DIA / avenue de Tarascon» tel que délimité sur le plan ci-annexé,
- **APPROUVE** la définition d'un périmètre de sursis à statuer au titre de l'article L 424-1 du Code de l'Urbanisme identique au périmètre d'étude figurant sur le plan ci-annexé afin de pouvoir opposer un sursis à statuer à toute demande d'autorisation de travaux susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation du projet urbain sur ce site,
- **APPROUVE** la mise en place des mesures de publicité prévues à l'article R 424-24 du Code de l'Urbanisme,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer tout document à intervenir.

- **ADOPTÉ** - Ont voté contre : Mme GOILLIOT-XICLUNA, M. VAUTE, Mme DUPRAT, M. PALY. Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS, Mme MAS, M. GLEMOT, Mme ROUMETTE, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, Mme LOUARD, Mme SEDDIK.

7 - ACTION CULTURELLE : Subvention exceptionnelle en faveur de l'association Les Scènes d'Avignon pour l'organisation du "Fest'hiver" 2018. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** une subvention de 5 000 € pour l'année 2017 à l'association «Les Scènes d'Avignon»
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue (e) délégué (e) à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

- **ADOPTÉ** -

8 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Conventions financières liant la Ville d'Avignon à diverses associations culturelles pour l'année 2018. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le principe de la signature d'une convention financière entre la Ville et les associations pour le versement d'un acompte sur la subvention de l'exercice 2018.
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élue (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOPTÉ** -

9 - ACTION CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS : Conventions d'acomptes 2018 aux associations culturelles conventionnées. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de conclure une convention d'acompte sur subvention 2018 avec les associations suivantes : L'association AJMI ; L'association Des Deux Mains – Passagers du Zinc ; L'association Danse Association – Théâtre Golovine ; L'association du Centre de Développement Chorégraphique National Les Hivernales ; L'association de l'Écho Musical de Montfavet ; L'association Mises en Scène ; L'association Nouvelle Compagnie d'Avignon – Théâtre des Carmes ; L'association Théâtre des Halles – Compagnie Alain Timar ; L'association Théâtre du Balcon – Compagnie Serge Barbuscia ; L'association du Théâtre du Chien qui Fume.

- **IMPUTE** ces dépenses sur le compte 65748 ligne 331

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer les conventions correspondantes et toutes pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

10 - CULTURE - ARCHIVES : Convention de financement de la mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de construction des nouvelles archives mutualisées. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** les termes de la convention de financement de la mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de construction des nouvelles archives mutualisées à intervenir entre le Département de Vaucluse et la Ville d'Avignon

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer la convention ou toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

11 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Etablissement Public Communal Calvet - Conseil d'Administration - Désignation du représentant. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DESIGNE** Mme Danielle BLANC pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Communal Calvet à compter du 1^{er} janvier 2018.

- **ADOPTE** - S'est abstenue : Mme RIGAULT.

12 - ACTION CULTURELLE - BIBLIOTHÈQUES : Acceptation du don de M. Maurice NOËL à savoir le Fonds Suarès. Mme Cécile HELLE, Présidente. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** l'acceptation du don de M. Maurice NOEL, à savoir le Fonds Suarès.

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

13 - POLITIQUE URBAINE : Délégation ponctuelle du droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de conventions d'intervention foncière. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** de déléguer au cas par cas par simple décision le droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier PACA sur le territoire d'Avignon,
- **AUTORISE** de déléguer le droit de priorité au cas par cas à l'EPF PACA en vertu des dispositions de l'article L.240-1 du Code de l'Urbanisme,
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute les pièces à intervenir.

- **ADOpte** - Se sont abstenus : Mme GOILLIOT-XICLUNA, M. VAUTE, Mme DUPRAT, M. PALY.

14 - URBANISME : Servitude de passage au profit d'ENEDIS d'une ligne électrique aérienne implantée sous le débord de toiture sur la parcelle communale cadastrée DE 36 sise rue Paul Mérindol - Approbation de la convention de servitudes. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de grever la parcelle communale cadastrée DE 36 située rue Paul Mérindol d'une servitude de passage d'une ligne électrique aérienne implantée sur toute la longueur du débord de toiture,
- **DECIDE** de la gratuité de cette servitude compte-tenu de son utilité,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

15 - URBANISME - ACQUISITIONS : Acquisition à l'euro symbolique auprès des Consorts CORTES et classement dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée HO 499 d'une superficie de 12 m² en nature de trottoir. Mme Christine LAGRANGE, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'acquérir des Consorts CORTES la parcelle cadastrée HO 499, d'une superficie de 12 m², sise avenue de la Cabrière,
- **DECIDE** d'incorporer ladite parcelle en nature de trottoir dans le domaine public communal,
- **DECIDE** que cette acquisition aura lieu à l'euro symbolique,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOpte** -

16 - URBANISME - ACQUISITIONS : Acquisition auprès de la SCI DOPHIDI de l'ancien cabinet médical cadastré IO 290 - lot 436 sis place du Viguiier quartier du Clos des Fontaines au prix de 57 500 euros. M. Kader BELHADJ, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'acquérir auprès de la SCI DOPHIDI, l'ancien cabinet médical cadastré IO 290 – lot 436, d'une superficie de 112.89 m², situé place du Viguiier,
- **DECIDE** que cette acquisition aura lieu au prix de 57 500 €,

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 21, compte 2138,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

17 - ACTION SOCIALE : Avenant à la convention d'objectifs bilatérale passée entre la Ville d'Avignon et l'Organisme de Gestion et d'Animation (OGA) afin d'autoriser un financement complémentaire d'un projet inscrit dans la programmation 2017 du Contrat de Ville du Grand Avignon. Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** la subvention proposée au titre du financement complémentaire pour l'action «Accompagnement social des familles quartier Reine Jeanne» à l'association : Office de Gestion et d'Animation : 6600 €.
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65-748, fonction 8249,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer les avenants correspondants et les documents à intervenir.

- **ADOPTE** -

18 - ACTION SOCIALE : Convention entre la Ville d'Avignon et la CAF de Vaucluse autorisant le financement du dispositif "Carte Temps Libre". Mme Anne GAGNIARD, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** l'enveloppe financière proposée au titre de l'année 2017 de 45 000 € pour le dispositif «Carte temps libre» et les termes de la convention,
- **IMPUTE** cette dépense au chapitre 65, compte 65-748, fonction 8249,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer tous documents à intervenir.

- **ADOPTE** -

19 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Tarification de la fourrière automobile municipale. M. Michel GONTARD, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **FIXE** les nouveaux tarifs des frais de fourrière pour automobiles, ci annexés, applicables à compter du 1^{er} janvier 2018,
- **IMPUTE** les recettes au chapitre 70 compte 70388,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

20 - DOMAINE PUBLIC : Conditions de cession des autorisations d'occupation temporaire du domaine public dans les halles et marchés. M. Florian BORBA DA COSTA, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de fixer à trois ans la date minimale exigible pour l'exercice, par un titulaire d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public dans une halle ou un marché, du droit de présentation prévu par le nouvel article L.2224-18-1 du Code

général des collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

- **AUTORISE** à transposer cette mention ainsi que tout le régime d'application des dispositions 71 et 72 de la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux petites entreprises, aux dispositions spécifiques du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dans l'arrêté général portant règlement des marchés hebdomadaires n°09-326 du 21 janvier 2009,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) délégué(e) à signer tout document à intervenir.

- **ADOPTE** -

21 - SPORTS : Avenants aux conventions triennales d'objectifs fixées entre la Ville et certains clubs sportifs avignonnais - Versement du 1er acompte de la subvention 2018. M. Bernard HOKMAYAN, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** le versement du premier acompte aux clubs conventionnés qui interviendra en janvier 2018,

- **APPROUVE** les termes des avenants aux conventions conclues avec les clubs sportifs pour un montant total de 762 296 €,

- **IMPUTE** la dépense sur le compte 65/65748,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOPTE** - Ne prend pas part au vote : Mme GOILLIOT-XICLUNA.

22 - JEUNESSE : Mise en place de créneaux horaires réservés aux pratiques sportives hors clubs. M. Philippe FERREIRA, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** la mise en place des tarifs ci-annexés, à compter du 1^{er} janvier 2018,

- **ADOPTE** le règlement intérieur,

- **IMPUTE** les recettes au chapitre 70, fonction 114, compte 70631 pour les inscriptions,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

23 - ENVIRONNEMENT - TERMITES : Attribution de subventions à des propriétaires d'immeubles termités. Mme Martine CLAVEL, Rapportrice. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** l'attribution d'une aide financière à M. FRAPPART Claude pour un montant de 290,00 € et à Mme FLOSI Cécile pour un montant de 715,00 €,

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, fonction12, compte 6574,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

24 - POLITIQUE URBAINE : Aides aux propriétaires de l'OPAH-RU. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement des subventions aux propriétaires concernés,
 - **IMPUTE** les dépenses pour les subventions OPAH-RU sur le chapitre 204, compte 20422,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOPTE** -

25 - POLITIQUE URBAINE - CENTRE ANCIEN : Patrimoine Historique et Culturel : Aides aux propriétaires pour le ravalement des façades. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le versement de la subvention à «Contact Immobilier Gestion» d'un montant de 2 646,16 euros,
 - **IMPUTE** les dépenses sur chapitre 204, compte 20422,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOPTE** -

26 - POLITIQUE URBAINE - CENTRE ANCIEN : Prolongation du dispositif opérationnel d'aides aux ravalements des façades et des devantures commerciales dans les périmètres prioritaires. M. Sébastien GIORGIS, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** de reconduire pour une période d'un an, les subventions des façades et des devantures commerciales soit jusqu'au 31 décembre 2018,
 - **APPROUVE** les taux de subventions proposés,
 - **IMPUTE** les dépenses sur le chapitre 204, fonction 72, compte 20422,
 - **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.
- **ADOPTE** -

27 - FINANCES : Grand Avignon - Rapports de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges - Validation. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOPTE** les rapports de la commission locale d'évaluation des transferts de charges, réunies les 5 juillet 2017 et 27 septembre 2017,
- **DECIDE** de fixer la retenue sur l'attribution de compensation de la ville d'Avignon à 145 016 euros, comprenant 109 065 € de coût de fonctionnement, 31 433 € de coût d'investissement et 4 518 € de frais financiers au titre du transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage,
- **AUTORISE** le remboursement par le Grand Avignon de la part Investissement et des frais financiers transférés, soit 35 951 euros, tant que les travaux de mise à niveau de l'aire n'auront pas été réalisés,
- **AUTORISE** le remboursement des frais supportés par la Ville d'Avignon sur 2017, en lieu et place de l'agglomération, afin d'assurer la continuité du service public sur

cette première année de transfert, pour un montant de 33 097 euros, sur présentation des justificatifs de dépense.

- **ADOPTE** -

28 - FINANCES : Exécution du budget 2017 - Attribution de subventions aux associations non conventionnées. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subventions pour un montant total de **26 676,00 €** ;

- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65 compte 65748 ;

- **AUTORISE** Mme le Maire (e) ou l'él(u)e délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** - Se sont abstenus : Mme BELAÏDI, M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS, Mme MAS, M. GLEMOT, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme RIGAULT, Mme LOUARD, Mme GAFFIERO.

29 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Protection fonctionnelle des fonctionnaires territoriaux de la Ville d'Avignon - Prise en charge des dommages et intérêts. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'indemniser les agents dont les noms suivent pour un montant de 70 807,93€ (soixante et dix mille huit cent sept euros et quatre-vingt-treize centimes),

- **IMPUTE** la dépense sur le chapitre 67, article 678 et la recette sur le chapitre 77, article 7788,

- **AUTORISE** Madame Le Maire ou l'él(u)e délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

30 - DOMAINE - PRIVÉ : Legs de Madame Jacqueline CREISSENT portant sur une maison d'habitation cadastrée DL 239 sise 6 rue Noël Biret. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'accepter le legs fait à la Ville d'Avignon par Madame Jacqueline CREISSENT aux termes de son testament susmentionné,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

31 - FINANCES : Admission en non-valeur des produits irrécouvrables afférents à des titres de recettes émis sur exercices antérieurs. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** l'admission des créances en non-valeur, présentée par le comptable municipal telle qu'arrêtée sur les listes en date du 02/11/17 pour un montant de 4 004.87 €,

- **IMPUTE** la dépense considérée sur les crédits inscrits au chapitre 65, compte 6541, exercice 2017, du budget de la restauration scolaire pour un montant de 4 004.87 €,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou l'él(u)e délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

- ADOPTE -

32 - FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT : Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 80 % par la SAEM Citadis pour un prêt auprès de la Banque Postale de 2 600 000,00 € destiné au financement de l'opération d'aménagement Route de Lyon. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 600 000 euros que la SAEM Citadis se propose de contracter auprès de la Banque Postale. La garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat de Prêt contracté par La SAEM Citadis auprès la Banque Postale, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. La proposition commerciale est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **S'ENGAGE** : sur notification de l'impayé par lettre recommandée avec demande d'avis de réception de la Banque Postale, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, sans pouvoir soulever de contestation pour quelque motif que ce soit et en renonçant à opposer la convention de garantie que la Ville d'Avignon a éventuellement conclu avec l'emprunteur ou toute autre condition subordonnant la mise en jeu de la garantie ; selon les termes et conditions de la Convention, à poursuivre l'exécution du Contrat de Prêt en cas d'expiration de la Convention si le Contrat de Prêt n'est pas soldé ; pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- ADOPTE -

33 - PERSONNEL : Création d'un emploi de Chef(fe) de projets d'Aménagements Urbains. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** la création d'un emploi de Chef(fe) de projets d'aménagements urbains,

- **FIXE** en cas de recrutement d'un agent non titulaire, le montant de la rémunération sur la base de l'espace indiciaire de la catégorie A et attribue le régime indemnitaire de grade et de fonction applicable au cadre d'emploi correspondant,

- **IMPUTE** la dépense correspondant au chapitre 012 du budget général communal,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOPTE** - Ont voté contre : Mme GOILLIOT-XICLUNA, M. VAUTE, Mme DUPRAT, M. PALY. Se sont abstenus : M. CERVANTES, M. YEMMOUNI, M. GROS, M. MERINDOL, M. CHRISTOS, Mme GAFFIERO.

34 - PERSONNEL : Prolongement d'un emploi contractuel pour répondre à une mission temporaire dans le cadre du récolement des collections de malacologie du Musée Reguien. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** le prolongement de l'emploi contractuel d'Assistant de Conservation du Patrimoine.
- **FIXE** le montant de la rémunération de cet agent sur la base du 5^{ème} échelon du grade d'Assistant de Conservation du Patrimoine – indice brut 406– indice majoré 366.
- **IMPUTE** la dépense correspondant au chapitre 012 du budget général communal.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu (e) Délégué (e) à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

35 - PERSONNEL : Recrutement d'agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** l'ouverture des postes ci-joints en annexe,
- **FIXE** la rémunération de ces agents sur la base de l'indice brut 347 – indice majoré 325, correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 de rémunération,
- **IMPUTE** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

- **ADOPTE** -

36 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : Mise à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès des clubs sportifs - Convention à intervenir pour la saison 2017/2018. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** la mise à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès des associations sportives selon la liste annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** - Ne prennent pas part au vote : Mme HADDAOUI, Mme GOILLIOT-XICLUNA.

37 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : Mise à disposition d'un conservateur en chef du patrimoine et d'un attaché de conservation du patrimoine auprès d'Avignon Tourisme. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** le renouvellement de la mise à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès d'Avignon Tourisme,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

38 - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION : Mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès du centre pénitentiaire d'Avignon - Le Pontet. M. Joël PEYRE, Rapporteur. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ACCORDE** la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès du centre pénitentiaire d'Avignon – Le Pontet,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

- **ADOPTE** -

xxx

ADMINISTRATION GENERALE : Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire - Compte-rendu.

xxx

La séance est levée à 21 H 30 par Mme le Maire, Présidente.

xxx

Compte rendu affiché le 26 décembre 2017 -

xxx